

EQUIVALENCE ENTRE ANCIENS ET NOUVEAUX DELF DALF

Anciens DELF DALF et unités capitalisables obtenus avant le 31/08/2005

→ Tout diplôme obtenu avant le 1^{er} septembre 2005 reste valable.

Les candidats ayant obtenu leur diplôme dans l'ancien dispositif (DEL F 1^{er} degré, DEL F 2nd degré, DAL F) ne recevront pas de nouveaux diplômes.

→ **Les unités capitalisables** déjà obtenues dans l'ancien dispositif restent acquises. Elles peuvent donner droit à la délivrance du diplôme équivalent dans le nouveau dispositif.

→ Dans le cas de réussite à plusieurs niveaux, seul **le diplôme le plus élevé** sera délivré par équivalence. La demande sera adressée au centre d'examen dans un délai de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2005.

→ Si vous possédez des unités capitalisables sans avoir obtenu de diplôme DEL F 1^{er} degré, DEL F 2nd degré ou DAL F, calculez vos droits d'après le tableau ci-dessous

ANCIENS DIPLOMES (avant le 31/08/2005)		NOUVEAUX DIPLOMES	
Intitulé du diplôme	Unités capitalisables		
DEL F 1 ^{er} degré	DEL F A1	→	DEL F A1
	DEL F A2	→	DEL F A2
	DEL F A3	→	DEL F B1
	DEL F A4	→	
DEL F 2 nd degré	DEL F A5	→	DEL F B2
	DEL F A6	→	
DAL F	DAL F B1	→	DAL F C1
	DAL F B2	→	
	DAL F B3	→	DAL F C2
	DAL F B4	→	

